



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE (QUÉBEC) LE **LUNDI 7 DÉCEMBRE 2009** À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT LIVRÉ PAR LA DIVISION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE LE JEUDI 3 DÉCEMBRE 2009.

PRÉSENTS : Son honneur monsieur le maire Bill McMurchie ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, J.-P. Grenier, A. Iermieri, J.R. Labbé, D. Smith et Morris Trudeau formant quorum du conseil.

ABSENTS : Messieurs les conseillers R. Geller et E. Sztuka.

Me J.-D. Jacob, directeur général et Me Lucie Tousignant, greffière sont également présents.

2009-563 HOMMAGE À ELMER LACH – POUR SA DÉTERMINATION, SON EXEMPLE

ATTENDU que monsieur Elmer Lach est résidant de Pointe-Claire;

ATTENDU que monsieur Elmer Lach a partagé 14 saisons avec le Canadien de Montréal, au cours desquelles il a marqué 215 buts et ajouté 408 passes, qu'il a remporté le trophée Art-Ross 2 fois et le trophée Hart 1 fois, en plus de soulever la coupe Stanley 7 fois;

ATTENDU que le 4 décembre 2009 au cours du match du centenaire du Canadien de Montréal, le chandail n° 16 de monsieur Lach a été retiré pour aller rejoindre ceux des 15 autres légendes de l'équipe du Canadien de Montréal au plafond du Centre Bell;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement DE transmettre un mot de félicitations à monsieur Elmer Lach, en reconnaissance de son travail émérite de joueur de hockey et de l'honneur qui lui a été accordé de rejoindre les légendes du Canadien de Montréal

DE transmettre une copie de la présente résolution à M. Lach et d'inviter ce dernier à venir signer le livre d'or de la municipalité à un moment opportun.

2009-564 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Trudeau Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approuver l'ordre du jour dressé en regard de la présente séance avec l'ajout des points suivants sous la rubrique «Varia»;

60.01 Considérer les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à un agrandissement pour la propriété située au 346, chemin du Bord-du-Lac—Lakeshore.

60.02 Approuver la prolongation du mandat de la société Groupe Financier AGA inc. ayant pour objet le regroupement d'achat et d'administration d'assurance collective pour une période de trois (3) ans.

60.03 Autoriser la participation du maire et de sa conjointe au 11^e Gala annuel de la Saint-Valentin au bénéfice de la Résidence de soins palliatifs de l'Ouest-de-l'île.

2009-565 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux dispositions des articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), la greffière dépose, lors de la présente réunion, les déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil.

2009-566 PROCÈS-VERBAL FRANÇAIS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Trudeau Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver la version française du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2009.

2009-567 PROCÈS-VERBAL ANGLAIS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approuver la version anglaise du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2009.

2009-568 PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil.

Terrence Meehan, 117, avenue Prince-Rupert : Les inondations du 11 juillet 2009, le déblocage du drain français ainsi que la pompe installée à l'angle des avenues Halston et Seigniorry.

Joseph Hann, 110, avenue Prince-Rupert : Les inondations du 11 juillet 2009, le nettoyage du drain et la date de la prochaine réunion avec les citoyens.

Daniel Janidlo, 48, avenue de la Baie-de-Valois : Les résultats à la suite de l'étude de vibration faite sur sa propriété et l'envoi de la facture de l'eau à son institution bancaire.

Marcel Montpetit, 9, avenue du Golf : Règlementation sur l'interdiction d'animaux à la Plaza Pointe-Claire.

Claude Cousineau, 85, avenue de la Pointe-Claire : Explications sur les points 10.01 et 30.04 de l'ordre du jour de la présente séance.

Daniel Janidlo, 48, avenue de la Baie-de-Valois : Convocations aux réunions du conseil pour l'adoption de PIIA.

2009-569 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° PC-2754 SUR LE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

Monsieur le conseiller Bissonnette donne avis à l'effet qu'un règlement modifiant le règlement n° PC-2754 sur le contrôle intérimaire de la Ville de Pointe-Claire sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance.

2009-570 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, DES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET DES TARIFS EXIGIBLES POUR LA FOURNITURE DE L'EAU AINSI QUE LE FINANCEMENT DE BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010

Monsieur le conseiller Smith donne avis à l'effet qu'un règlement décrétant l'imposition de la taxe foncière générale, des compensations pour services municipaux et des tarifs exigibles pour la fourniture de l'eau ainsi que le financement de biens, services et

activités offerts par la Ville de Pointe-Claire pour l'exercice financier 2010 sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance.

2009-571 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° PC-2748 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS DE ROULEMENT EN AUGMENTANT CELUI-CI DE 250 000\$

Monsieur le conseiller Iermieri donne avis à l'effet qu'un règlement modifiant le règlement de construction n° PC-2748 concernant la constitution d'un fonds de roulement en augmentant celui-ci de 250 000\$ sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance.

2009-572 DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2495A – 3, AVENUE BOWLING GREEN, POINTE-CLAIRE

RÉSOLU :
Il est proposé par monsieur le conseiller Labbé
Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement
D'approuver la demande de dérogation mineure de M. M. Campbell et de Mme H. Schwartz, afin de permettre au 3, avenue Bowling Green la construction d'un bâtiment accessoire de 4,37 m (14,33') de hauteur au lieu de la hauteur maximale permise de 3,7 m (12,1').

2009-573 DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2495A – 575, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE

RÉSOLU :
Il est proposé par monsieur le conseiller Smith
Appuyé par monsieur le conseiller Trudeau, et unanimement
D'approuver la demande de dérogation mineure de M. S. Glew de GKC Architectes afin de permettre au 575, boulevard Saint-Jean (Mazda Pointe-Claire), l'installation d'une clôture dans la marge avant secondaire au lieu qu'elle soit en marge latérale ou arrière.

2009-574 DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2495A – 114, AVENUE EMPRESS, POINTE-CLAIRE

Le sujet concernant la demande de dérogation mineure de Mme F. Fraticelli, afin de permettre au 114, avenue Empress un agrandissement et une gloriette est reporté à une prochaine séance du conseil.

2009-575 APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 141, AVENUE KING, POINTE-CLAIRE

ATTENDU QUE le règlement numéro 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire auquel est assujettie la propriété identifiée par les numéros de lots 58-399 et 58-400 et située au 141, avenue King, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous à sa réunion du 26 octobre 2009;

RÉSOLU :
Il est proposé par le conseiller Labbé
Appuyé par le conseiller Iermieri, et unanimement
D'approuver les documents suivants :

1. Le plan d'implantation préparé par les propriétaires et reçu au Service d'urbanisme par courriel le 22 septembre 2009;
2. Le plan «Élévation Façade, Modèle Kathia (Page 4-A)» préparé par Les Industries Bonneville Ltée le 31 août 2009 et reçu au Service d'urbanisme le 1^{er} septembre 2009;
3. Le plan «Élévation Arrière, Modèle Kathia (Page 4-C)» préparé par Les Industries Bonneville Ltée le 31 août 2009 et reçu au Service d'urbanisme le 1^{er} septembre 2009;

4. Le plan «Élévation Droite, Modèle Kathia (Page 4-D)» préparé par Les Industries Bonneville Ltée le 31 Août 2009 et reçu au Service d'urbanisme le 1^{er} septembre 2009;
5. Le plan «Élévation Gauche, Modèle Kathia (Page 4-B)» préparé par Les Industries Bonneville Ltée le 31 août 2009 and reçu au Service d'urbanisme le 1^{er} septembre 2009;
6. La perspective couleur de la maison reçue au Service d'urbanisme le 1^{er} septembre 2009;
7. L'échantillon de matériaux de revêtement vinyle "Kaycan de couleur «khaki» proposé sur toutes les façades et la cheminée, reçu au Service d'urbanisme le 1^{er} septembre 2009;
8. L'échantillon de matériaux de bardeaux de vinyle "Kaycan Eagle Rock" de couleur "Sable" proposé sur les pignons de toit, reçu au Service d'urbanisme le 1^{er} septembre 2009;
9. L'échantillon des bardeaux d'asphalte de couleur «Driftwood» proposé pour la toiture et reçu au Service d'urbanisme le 1^{er} septembre 2009, relativement à l'adoption du plan de réutilisation du sol à la suite de la démolition de la maison située au 141, avenue King (J. Makkonen et K. Dohrendorf), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le règlement 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire.

2009-576

APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 155, AVENUE BROADVIEW, POINTE-CLAIRE

ATTENDU QUE le règlement numéro 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire, auquel est assujettie la propriété située au 155, avenue Broadview exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 10 août 2009;

Il est proposé par le conseiller Trudeau
Appuyé par le conseiller Labbé, et unanimement
D'approuver les documents suivants :

RÉSOLU :

1. Les plans numéros A202, A203 et A204, reçus par le Service d'urbanisme le 17 juillet 2009;
2. Le certificat de localisation préparé par Rabin & Rabin, arpenteurs géomètres, reçu par le Service d'urbanisme le 17 juillet 2009;
3. L'échantillon reçu par le Service d'urbanisme le 17 juillet 2009 relativement à la construction d'un agrandissement au 155, avenue Broadivew (P. Bélanger), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le règlement 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire.

2009-577 **APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 111, AVENUE DE LA BAIE-DE-VALOIS, POINTE-CLAIRE**

ATTENDU QUE le règlement numéro PC-2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments patrimoniaux et aux secteurs plus anciens de Pointe-Claire, auquel est assujettie la propriété au 111, avenue de la Baie-de-Valois exige que préalablement à l'émission d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation du plan de l'élévation principale proposée, comme plans d'implantation et d'intégration architecturale, à sa réunion du 23 novembre 2009;

Il est proposé par le conseiller Labbé
Appuyé par le conseiller Bissonnette, et unanimement

RÉSOLU :
D'approuver le plan relatif au remplacement du matériau de vinyle par un revêtement de brique d'argile et à la modification des fenêtres de la façade et du porche d'entrée de la maison située au 111, avenue de la Baie-de-Valois (A. Artin & N. Palancia Artin), celui-ci étant conforme aux critères et aux objectifs visés par le règlement numéro PC-2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments patrimoniaux et aux secteurs plus anciens de Pointe-Claire, et plus spécifiquement au chapitre 3 – applicable à tous les secteurs.

2009-578 **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PC-2495A-252-PD1**

Il est proposé par le conseiller Trudeau
Appuyé par le conseiller Smith, et unanimement

RÉSOLU :
D'adopter un premier projet de règlement portant le numéro PC-2495A-252-PD1 modifiant le règlement 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire pour permettre certains usages dans les zones N222 et N247 (avenues Oneida et Leacock), tel que soumis par la greffière le 16 novembre 2009, et;

DE tenir une assemblée publique de consultation à cet effet, le 18 janvier 2010 à 19 h 30.

2009-579 **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PC-2495A-251-PD1**

Il est proposé par le conseiller Trudeau
Appuyé par le conseiller Grenier, et unanimement

RÉSOLU :
D'adopter un premier projet de règlement portant le numéro PC-2495A-251-PD1 modifiant le règlement 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire pour simplifier les règles d'affichage dans la zone C350 (Méga-Centre des Sources), tel que soumis par la greffière le 16 novembre 2009, et;

DE tenir une assemblée publique de consultation à cet effet, le 18 janvier 2010 à 19 h 30.

2009-580 **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PC-2628-9-1-PD1**

Il est proposé par le conseiller Trudeau
Appuyé par le conseiller Iermieri, et unanimement

RÉSOLU :
D'adopter un premier projet de règlement portant le numéro PC-2628-9-1-PD1 modifiant le règlement PC-2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire, tel que soumis par la greffière le 16 novembre 2009, et

DE tenir une assemblée publique de consultation à cet effet, le 18 janvier 2010 à 19 h 30.

2009-581 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PC-2495C-67-PD1

RÉSOLU : Il est proposé par le conseiller Smith
 Appuyé par le conseiller Grenier, et unanimement
 D'adopter un premier projet de règlement portant le numéro PC-2495C-67-PD1 modifiant le règlement de construction n° 2495C de l'ancienne Ville de Pointe-Claire pour permettre sur le lot 2 528 848 la construction d'une véranda de 279,72 pieds carrés sur pieux (zone Ra145 – 155, avenue Broadview), tel que soumis par la greffière le 16 novembre 2009;

DE tenir une assemblée publique de consultation à cet effet, le 18 janvier 2010 à 19 h 30.

2009-582 APPROBATION – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE CIRCULATION – RÉUNION DU 27 OCTOBRE 2009

RÉSOLU : Il est proposé par le conseiller Trudeau
 Appuyé par le conseiller Bissonnette, et unanimement
 D'approuver les recommandations contenues dans le procès-verbal de la réunion du comité de circulation tenue le 27 octobre 2009 à l'exception de la recommandation visée au point 14.01 et de reporter à une prochaine séance du conseil le point 14.03.

2009-583 ASSOCIATIONS SPORTIVES – SOUTIEN FINANCIER

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri
 Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement
 D'approuver un soutien financier de 38 425\$ à différentes associations sportives représentant ainsi la contribution de la Ville de Pointe-Claire dans le cadre du financement de leurs activités;

D'imputer cette dépense, tel que ci-dessous :

ASSOCIATION	MONTANT	POSTE BUDGÉTAIRE
Hockey West Island	11 650 \$	1-02-701-36-979
Association de ringuette de Pointe-Claire	5 000 \$	1-02-701-37-979
Club de patinage artistique de Pointe-Claire	4 500 \$	1-02-701-38-979
Club de bowling de Pointe-Claire	3 000 \$	1-02-701-53-979
Association de soccer amateur de Pointe-Claire	8 500 \$	1-02-701-54-979
Baseball West Island	2 750 \$	1-02-701-58-979
Club de curling de Pointe-Claire	2 025 \$	1-02-701-35-979
Club de tennis Valois	1 000 \$	1-02-701-51-979

le tout, tel qu'il appert du certificat n° 09-2336 émis par la trésorière.

2009-584 APPROBATION DES MODIFICATIONS DE CONCORDANCE VISANT DIVERS RÈGLEMENTS – ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS 14 000 000\$

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt numéros 2501, 2623, 2640, 2641, 2645, 2646, 2652, 2653, 2656, 2657, 2659, 2663, 2665, 2666, 2667, 2668, 2669, PC-2732, PC-2734, PC-2739, PC-2743, PC-2752, PC-2757, PC-2759 et PC-2760, la Ville de Pointe-Claire souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 14 000 000\$;

ATTENDU QUE, pour les fins de l'émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Labbé
 Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement
 QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard des règlements compris dans l'émission de 14 000 000\$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 22 décembre 2009;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer entre adhérents et les municipalités, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec et la Caisse canadienne de dépôt et de valeurs limitées;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises»;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante:

Banque Nationale du Canada
2800, boulevard Saint-Charles
Kirkland (Québec)
H9M 3B6

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 22 juin et le 22 décembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance, soient signées par le maire et la trésorière;

QUE la Ville de Pointe-Claire, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

2009-585

OBLIGATIONS POUR UN TERME PLUS COURT

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Labbé appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 14 000 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 2501, 2623, 2640, 2641, 2645, 2646, 2652, 2653, 2656, 2657, 2659, 2663, 2665, 2667, 2668, 2669, PC-2732, PC-2734, PC-2739, PC-2743, PC-2752, PC-2757, PC-2759 et PC-2760 la Ville de Pointe-Claire émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans (à compter du 22 décembre 2009) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt énumérés ci-haut sauf pour le PC-2734, PC-2759 et PC-2760 chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

2009-586 DÉPÔT – LISTE DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS (COMMANDES) DU 1 SEPTEMBRE 2009 AU 23 OCTOBRE 2009 ET DE LA LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES AU 30 NOVEMBRE 2009

Les membres du conseil prennent acte du dépôt de la liste des engagements de crédits (commandes) du 1 septembre 2009 au 23 octobre 2009 et de la liste des virements budgétaires au 30 novembre 2009, telles que préparées par la trésorière.

2009-587 APPROBATION – REMBOURSEMENT DE DÉPENSE

Pour ce point uniquement, monsieur le conseiller Jacques Labbé, maire suppléant, préside la séance.

RÉSOLU :
Il est proposé par le conseiller Grenier
Appuyé par le conseiller Trudeau, et unanimement
D'approuver le remboursement d'une dépense encourue par le maire M. Bill McMurchie, comme suite aux allégations du 15 juillet 2008 dans le quotidien «La Presse», et subséquemment dans d'autres bulletins de nouvelles, pour un montant total approximatif de 1015,88\$, taxes incluses, le tout conformément aux règlement numéro PC-2753 ainsi qu'aux documents joints au dossier décisionnel 09-143-2276;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-141-00-448, le tout, tel qu'il appert du certificat n° 09-2389 émis par la trésorière.

Monsieur le maire Bill McMurchie s'abstient de voter sur cette motion.

2009-588 NOMINATION – MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE STEWART HALL

RÉSOLU :
Il est proposé par le conseiller Labbé
Appuyé par le conseiller Iermeiri, et unanimement
DE nommer monsieur Cameron Tilson, madame Nicole Audesse et madame Joan Mullen à titre de membres du comité consultatif de Stewart Hall, pour une période de trois (3) ans, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012.

2009-589 23^e CONGRÈS ANNUEL DE LA BOURSE RIDEAU – QUÉBEC, QUÉBEC – 14 AU 18 FÉVRIER 2010

RÉSOLU :
Il est proposé par le conseiller Iermieri
Appuyé par le conseiller Labbé, et unanimement
D'autoriser madame Micheline Bélanger, chef de division – Activités culturelles, soit autorisée à représenter la Ville de Pointe-Claire au 23^e congrès annuel de La Bourse Rideau, qui aura lieu à Québec, Québec du 14 au 18 février 2010, et;

DE rembourser les frais encourus à ce congrès;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 1-02-702-20-313, le tout, tel qu'il appert du certificat n° 09-2383 émis par la trésorière.

2009-590 APPEL D'OFFRES N° PT90008

RÉSOLU :
Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri
Appuyé par monsieur le conseiller Trudeau, et unanimement
D'octroyer un contrat pour la location d'un boteur sur chenilles à basse pression au sol avec opérateur, pour la saison d'hiver 2009-2010 à la société «ENTREPRISE VAILLANT (1994)», pour un montant total approximatif de 94 109,53\$, incluant les taxes, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres PT90008;

D'imputer cette dépense, tel que ci-dessous :

Poste budgétaire 1-02-330-00516

Crédits: 89 940,78\$ Contrat: 94 109,53\$

Le tout, tel qu'il appert du certificat n° 09-2372 émis par la trésorière.

2009-591 APPEL D'OFFRES N° SE100000

RÉSOLU :
Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement
D'octroyer un contrat pour des services d'entretien et d'assistance techniques de divers logiciels et progiciels pour l'année 2010 à la société «GFI SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.», pour un montant total approximatif de 31 443,22\$, incluant les taxes, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres SE100000;

D'imputer cette dépense, tel que ci-dessous :

Poste budgétaire 1-02-137-38-552

Crédits: 30 050,39\$ Contrat: 31 443,22\$

Le tout, tel qu'il appert du certificat n° 09-2375 émis par la trésorière.

2009-592 AUTORISATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – APPEL D'OFFRES PG80006

RÉSOLU :
Il est proposé par monsieur le conseiller Smith
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'autoriser le paiement relatif aux modifications de contrat pour un montant de 76 485,11\$ relativement aux travaux de reconstruction de l'avenue Westcliffe et de ses services, entre les avenues Hastings et Winthrop, à la société «CONSTRUCTIONS LOUISBOURG LTÉE.»;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-22-408-02-401, le tout, tel qu'il appert du certificat n° 09-2343 émis par la trésorière.

2009-593 APPROBATION – ENTENTE ENTRE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE ET LA VILLE DE MONTRÉAL

RÉSOLU :
Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Pointe-Claire et la Ville de Montréal concernant l'exploitation de l'Usine de traitement de l'eau;

D'autoriser le maire et le greffier de la Ville de Pointe-Claire à signer l'entente et tout autre document afférent pour donner suite à la présente résolution.

2009-594 NOMINATION À LA L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU

RÉSOLU :
Il est proposé par le conseiller Smith
Appuyé par le conseiller Trudeau, et unanimement
DE nommer temporairement en vue de la permanence, M. Gilles Caron, au poste de surintendant adjoint de l'Usine de traitement de l'eau du Service de l'ingénierie et de l'U.T.E à compter du 16 novembre 2009, laquelle nomination devenant permanente le 16 mai 2010, comme suite à un avis favorable du directeur général à cet effet.

2009-595 NOMINATION À LA L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU

RÉSOLU :
Il est proposé par le conseiller Trudeau
Appuyé par le conseiller Iermieri, et unanimement
D'approuver la permanence de M. Rock Parenteau, au poste d'électromécanicien à l'Usine de traitement de l'eau du Service de

l'ingénierie et de l'U.T.E à compter du 7 décembre 2009, à la suite d'un avis favorable du directeur général à cet effet.

2009-596 NOMINATION À LA L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU

RÉSOLU :
Il est proposé par le conseiller Grenier
Appuyé par le conseiller Labbé, et unanimement
D'approuver la permanence de M. Claude Beauregard, au poste de technicien à l'Usine de traitement de l'eau du Service de l'ingénierie et de l'U.T.E à compter du 7 décembre 2009, à la suite d'un avis favorable du directeur général à cet effet.

2009-597 APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 346, CHEMIN DU BORD-DU-LAC--LAKESHORE, POINTE-CLAIRE

ATTENDU QUE le règlement numéro 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire, auquel est assujettie la propriété située au 346, chemin du Bord-du-Lac--Lakeshore, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 23 novembre 2009;

RÉSOLU :
Il est proposé par le conseiller Bissonnette
Appuyé par le conseiller Smith, et unanimement
D'approuver les documents suivants:

Plans d'implantation d'élévation principale et d'élévation latérale gauche portant le numéro de pages 0/10, 4/10 et 6/10 préparés par David Hodgson, T.P., datés du mois d'octobre 2009 et reçus au Service d'urbanisme le 19 octobre 2009, et;

D'approuver le revêtement de déclin de bois ayant même largeur et de la même couleur que l'existant se trouvant sur l'enveloppe de la maison, relativement à un agrandissement sur le côté de l'immeuble situé au 346, chemin du Bord-du-Lac--Lakeshore (D. Arcand), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le règlement numéro 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire.

2009-598 PROLONGATION DU MANDAT DE LA SOCIÉTÉ «GROUPE FINANCIER AGA INC.»

ATTENDU que la Ville de Pointe-Claire a conclu une entente via la résolution 2009-142 du 23 mars 2009 à l'effet de conclure une nouvelle entente avec les municipalités faisant partie du Regroupement de l'Île de Montréal relativement à l'achat en commun d'assurance-collective pour une période de cinq (5) ans, soit du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2013;

ATTENDU que le Comité de transition avait mandaté le Groupe financier AGA inc. pour agir à titre de consultant pour l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurance collective pour une durée de trois (3) ans, et que ce mandat vient à échéance le 31 décembre 2008 et que;

ATTENDU que la Ville de Pointe-Claire, via la résolution 2008-669 du 15 décembre 2008, a prolongé d'un (1) an, soit du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009, a prolongé le mandat à Groupe financier AGA inc. pour effectuer les travaux relatifs à la procédure d'appel d'offres en vue de l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurance collective et ce, à l'intérieur du regroupement des municipalités;

ATTENDU QUE les résultats de l'appel d'offres pour le renouvellement des assurances collectives 2009-2010 via un cahier de charges élaboré avec soin par le Groupe financier AGA inc., représente une diminution de quelque 12% des primes payées par la Ville 2008-2009 et 2009-2010 par rapport à 2008-2009;

ATTENDU QU'il est avantageux pour la Ville de Pointe-Claire de profiter de l'expertise de Groupe financier AGA inc. en matière d'appels d'offres en assurances collectives et d'administration de contrat d'assurances collectives;

ATTENDU QUE la Ville de Pointe-Claire a profitée de l'expertise et de la connaissance du dossier d'assurances collectives du regroupement depuis 2006;

Il est proposé par monsieur le conseiller Trudeau
Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement
RÉSOLU : DE prolonger, pour une période de trois (3) ans, soit du 1er janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2012, le mandat de Groupe financier AGA inc. comme consultant externe relativement au regroupement d'achat et d'administration d'assurance collective.

2009-599

RÉSIDENCE DE SOINS PALLIATIFS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE - PARTICIPATION AU 11^e GALA ANNUEL DE LA SAINT-VALENTIN

ATTENDU QU'il peut arriver que la nature exceptionnelle de certaines activités où un certain protocole exige la présence du conjoint des personnes appelées à représenter la municipalité, lors d'une activité qui profite à cette dernière;

ATTENDU QUE le 11^e Gala annuel de la Saint-Valentin, tenu au profit de La Résidence de soins palliatifs de l'Ouest-de-l'île, constitue une telle activité qui profite à l'ensemble de la communauté de l'Ouest-de-l'île, incluant le territoire de la Ville de Pointe-Claire;

Il est proposé par le conseiller Bissonnette
Appuyé par le conseiller Iermieri, et unanimement
RÉSOLU : D'autoriser la participation de monsieur le maire Bill McMurchie et de sa conjointe, au 11^e Gala annuel de la Saint-Valentin au bénéfice de la Résidence de soins palliatifs de l'Ouest-de-l'île, devant se dérouler le 12 février 2010;

D'indiquer que le coût total de participation à cette activité, pour les personnes mentionnées au premier paragraphe, soit la somme de 900 \$, plus les taxes applicables;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-111-03-311, le tout, tel qu'il appert du certificat n° 09-2403 émis par la trésorière; et

D'indiquer que cette autorisation est conditionnelle à l'approbation du budget 2010 de la Ville de Pointe-Claire.

2009-600

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Trudeau
Appuyé par monsieur le conseiller Labbé, et unanimement
RÉSOLU : QUE la présente séance soit levée à 20 h 22.

Bill McMurchie
Maire

Lucie Tousignant, avocate
Greffière